

ACCORD DE LICENCE DE L'UTILISATEUR FINAL

AVIS : Les conditions ont été révisées le 15 novembre 2016.

Merci d'avoir choisi SMART. Ce document est un accord légal entre SMART Technologies ULC (« SMART », « nous » ou « notre/nos ») et vous (où « vous » ou « votre/vos » comprend l'organisation pour qui vous utilisez notre produit).

Vous déclarez et garantissez que vous avez le pouvoir d'accepter cet accord qui, le cas échéant, lie votre organisation et vous vous assurez qu'elle respecte ces conditions. Si vous êtes mineur, votre parent ou tuteur doit accepter ces conditions en votre nom et vous devez seulement utiliser nos produits dans une école si votre école, votre district ou votre professeur a obtenu le consentement requis pour vous de divulguer des informations personnelles dans le respect de notre politique de confidentialité. [Politique de confidentialité](#) .

Notre logiciel est concédé sous licence et non vendu. Sauf si la loi applicable vous confère plus de droits, vous ne pouvez utiliser notre logiciel que de la façon expressément autorisée dans cet accord. Vous devez respecter, et ne pas essayer de contourner, toute loi ou limitation technique qui vous permet d'activer ou d'utiliser nos produits que de certaines façons.

SMART VOUS ACCORDE UNE LICENCE RÉVOCABLE, NON EXCLUSIVE, NON TRANSFÉRABLE ET NON INCESSIBLE QUI VOUS PERMET D'UTILISER LE LOGICIEL SOUS RÉSERVE DE CE QUI SUIT :

1. **RETRAIT DE VOTRE LICENCE.** Cette licence est valable jusqu'à ce qu'elle soit révoquée ou résiliée. Vous pouvez résilier cet accord à tout moment en nous avertissant (voir la section 16). Si vous ne respectez pas les dispositions de cet accord, y compris les dispositions connexes, nous pouvons immédiatement révoquer votre licence et résilier ce contrat. Notre logiciel, ou des parties de celui-ci, et des services peuvent être offerts sur une base d'abonnement. Si un abonnement n'est pas renouvelé, votre licence est automatiquement révoquée et votre logiciel (privilèges octroyés par l'abonnement) ou le service cessera de fonctionner à la fin de la période de souscription sans préavis supplémentaire pour vous. SMART peut, à tout moment, modifier ou interrompre (temporairement ou définitivement) la distribution ou la mise à jour de ses produits. Sauf obligation légale ou garantie, SMART n'est pas tenue de fournir du soutien ou des services d'entretien pour vous et nous ne serons pas responsables envers vous ou tout tiers pour tout arrêt complet ou toute interruption de nos produits.
2. **LANGUE** Toute traduction que nous réalisons est pour des raisons de commodité et dans l'éventualité de divergence entre les versions anglaises et traduites, la version anglaise prévaudra. Si vous n'êtes pas en mesure d'accéder à ces conditions dans la langue officielle de votre pays veuillez communiquer avec SMART (article 17) et une copie vous sera fournie.
3. **LOI APPLICABLE.** Cet accord sera exclusivement régi et interprété conformément aux lois de la province de l'Alberta et des lois fédérales du Canada qui y sont applicables, sans égard aux conflits de principes de droit. Tous les différends découlant de, ou liés au présent Accord doivent être mentionnés et réglés par arbitrage définitif et contraignant conformément aux règles internationales de l'American Arbitration Association (les « Règles ») par un seul arbitre convenu par les parties. Si les parties ne parviennent pas à choisir un arbitre dans un délai raisonnable après que le différend est soumis à l'arbitrage, l'arbitre est choisi conformément aux règles. L'arbitrage aura lieu à Calgary, en Alberta et doit se dérouler en anglais. Si le tribunal décide que ces dispositions d'arbitrage sont inapplicables en tout ou en partie, alors vous acceptez irrévocablement que tout différend (y compris les litiges) impliquant SMART doit être porté devant les tribunaux à Calgary, en Alberta. En plus de tous les autres droits et recours à sa disposition, SMART a le droit de demander un redressement équitable, y compris d'obtenir une injonction urgente de la cour en cas de violation du présent Accord, pour laquelle une réparation est demandée dans toute juridiction dans laquelle l'infraction a eu lieu ou où continue de se produire.
4. **DÉROGATION PAR CLASSE.** Dans la mesure permise par la loi, toute procédure pour résoudre ou plaider un différend doit être effectuée uniquement sur une base individuelle. Ni vous, ni SMART ne devez chercher à ce qu'un différend soit entendu comme un recours collectif, un procès devant jury, une poursuite générale devant avocat, ou

dans le cadre de toute autre procédure où l'une ou l'autre des parties agit ou propose d'agir en qualité de représentant.

5. DISPOSITIONS CONNEXES. Vous êtes également lié par les conditions suivantes :

[Conditions d'utilisation](http://www.smarttech.com/Home+Page/Legal/Legal+Notice) ([Http://www.smarttech.com/Home+Page/Legal/Legal+Notice](http://www.smarttech.com/Home+Page/Legal/Legal+Notice))

[Politique de confidentialité](https://smarttech.com/Legal/Privacy+Policy) ([Https://smarttech.com/Legal/Privacy+Policy](https://smarttech.com/Legal/Privacy+Policy))

En cas de conflit ou de divergence entre les dispositions connexes et les conditions énoncées dans le corps de cet accord, les dispositions dans le corps de cet accord prévalent. Si vous n'êtes pas en mesure d'accéder à ces liens, veuillez communiquer avec SMART à l'adresse indiquée dans l'article 16 et une copie vous sera fournie.

6. GARANTIE LIMITÉE. SMART vous garantit que le logiciel, lorsqu'il est correctement installé et utilisé, fonctionnera essentiellement en accord avec nos spécifications publiées pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'achat. Sous réserve des droits en vertu d'un programme d'entretien (le cas échéant), vous assumez la totalité du coût des mises à niveau nécessaires, de l'entretien, de la réparation ou de la correction du logiciel. La seule obligation de SMART en vertu de cette garantie limitée doit être, au choix et aux frais de SMART, soit : a) de rembourser le prix d'achat payé par vous pour le logiciel défectueux; ou b) de remplacer le logiciel défectueux par un logiciel qui est sensiblement conforme aux spécifications publiées SMART applicables. Tout logiciel de remplacement sera garanti pour le reste de la période de garantie originale ou trente (30) jours, selon la plus longue éventualité.
7. AUCUNE GARANTIE. AUTRE QUE LA GARANTIE LIMITÉE COMME INDIQUÉ PLUS HAUT DANS LA SECTION 6, LE LOGICIEL EST FOURNI « TEL QUEL » ET SON UTILISATION EST À VOS PROPRES RISQUES. DANS LA MESURE MAXIMALE AUTORISÉE PAR LA LOI APPLICABLE, SMART ET SES FOURNISSEURS, CONCÉDANTS, DISTRIBUTEURS ET REVENDEURS REJETTENT TOUTE GARANTIE ET CONDITION, EXPLICITE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, DE TITRE, DE JOUISSANCE PAISIBLE ET D'ABSENCE DE CONTREFAÇON EN CE QUI CONCERNE LE LOGICIEL ET LES PRODUITS SMART ET SES COMPOSANTS ET LA FOURNITURE OU LE DÉFAUT DE FOURNIR DES SERVICES DE SOUTIEN. SMART NE GARANTIT PAS QUE LE FONCTIONNEMENT DU LOGICIEL EST OU SERA EXEMPT D'INTERRUPTION, DE DÉFAUT OU QU'IL RÉPONDRA À VOS BESOINS.
8. ABSENCE DE RESPONSABILITÉ. Dans la mesure maximale permise par la loi applicable, en aucun cas SMART ou ses fournisseurs, ses fournisseurs tiers, ses concédants, ses revendeurs ou ses distributeurs ne seront tenus responsables des dommages spéciaux, accessoires, indirects, exemplaires, consécutifs ou punitifs (y compris, sans limitation, les dommages pour une blessure causée à une personne ou des biens, des dommages-intérêts pour perte de profits, d'interruption d'activité, de perte d'informations commerciales, de la perte de la vie privée, des dommages-intérêts pour l'achat de produits de substitution ou de services, des dommages-intérêts pour la perte d'usage, de la perte de données, des dommages pour l'incapacité de répondre à toute obligation, y compris les fonctions de bonne foi ou de diligence raisonnable, de négligence ou de toute autre perte pécuniaire) découlant de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser le logiciel ou de tout composant de celui-ci ou à la prestation ou au défaut de fournir des services de soutien, qu'elle soit fondée sur un contrat, la négligence, la responsabilité stricte ou autrement, même si SMART ou ses fournisseurs, ses fournisseurs tiers, ses concédants, ses revendeurs ou ses distributeurs ont été informés de la possibilité de tels dommages. EN AUCUN CAS, LA RESPONSABILITÉ ENTIÈRE DE SMART NE DOIT PAS DÉPASSER LE PRIX D'ACHAT.
9. COMMENTAIRES. Nous ne prétendons pas détenir des droits de propriété intellectuelle sur le matériel que vous créez. Nous apprécions vos suggestions directes, mais veuillez être conscient que des commentaires, une rétroaction ou des idées que vous partagez avec nous sans accord de non-divulgaration seront considérées comme non confidentielles et vous nous assignerez tout droit, tout titre ou tout intérêt qui leur sont liés. Cela signifie que nous sommes libres de les utiliser pour tout usage, sans compensation, reconnaissance ou une autre obligation de quelque nature que ce soit envers vous.
10. CANAL BETA. Le canal beta est destiné à des utilisateurs avancés qui sont confortables à utiliser un logiciel avant sa commercialisation et à fournir de la rétroaction. Des problèmes que vous pourriez rencontrer dans les versions beta

ne sont pas pris en charge par l'assistance de SMART. Le transfert vers le canal beta pourrait influencer sur le comportement du tableau de manière défavorable. Des mises à jour seront automatiquement installées et tous les bogues ou les pannes seront automatiquement signalés. Pour retourner à un canal stable, il faut réinitialiser l'appareil pour effacer tous les réglages et les ramener à leurs valeurs par défaut.

11. **RESTRICTIONS EN MATIÈRE D'EXPORTATION** Vous convenez que vous devez vous conformer à toutes les lois et à tous les règlements sur l'exportation nationale et internationale applicable. Notre logiciel est un « article commercial », tel que ce terme est défini à l'article 48 CFR 2.101, et consiste en un « logiciel commercial » et en la « documentation logicielle commerciale », tels que ces termes sont utilisés dans les articles 48 CFR 12.212 ou 48 CFR 227.7202, selon le cas. Conformément aux articles 48 CFR 12.212 et 48 CFR 227.7202-4, selon le cas, le logiciel commercial et la documentation logicielle commerciale sont concédés sous licence aux utilisateurs finaux du gouvernement des États-Unis (a) que les produits commerciaux, et (b) uniquement avec les droits que sont accordé à tous les autres utilisateurs finaux conformément aux conditions de cet accord.
12. **NULLITÉ D'UNE DISPOSITION DU CONTRAT.** Si une disposition de cet accord est nulle et non avenue, illégale ou non exécutoire, une telle disposition sera exclue du présent accord ou des conditions connexes applicables, et la validité, la légalité ou le caractère exécutoire des dispositions restantes ne doit en aucun cas être affecté ou compromis. Le manquement par une partie d'exercer un droit ne doit pas constituer une renonciation au droit de cette partie d'exercer ce droit ou à tout autre droit à l'avenir.
13. **AFFECTATION.** Vous ne pouvez pas céder cet accord ou votre licence sans notre consentement écrit préalable, qui pourrait ne pas être accordé. SMART d'autre part, peut céder cette entente sans votre consentement. Sous réserve de ce qui précède, cet accord lie les parties ainsi que leurs représentants légaux, leurs successeurs et leurs cessionnaires admissibles et produit ses effets à leur avantage.
14. **ACCORD COMPLET.** Cet accord, ainsi que les termes liés, constitue l'intégralité de l'accord des parties et remplace tous les accords de licence de l'utilisateur final, des représentations, des négociations, des documents et des propositions d'appel d'offres préalables entre les parties relativement à l'objet de cet accord.
15. **VOUS CONTACTER.** Nous (y compris notre logiciel), ou un représentant autorisé de SMART, pouvons vous contacter au sujet de cet accord ou de messages opérationnels en : a) vous appelant ou en vous envoyant un courriel ou un courrier par la poste aux adresses que nous avons dans nos dossiers, b) en vous fournissant des notifications, des messages ou des mises à jour système par le logiciel; ou c) en affichant un message où vous avez trouvé ces termes juridiques. Vous comprenez et acceptez que si vous utilisez notre produit après la date à laquelle nous vous avons informé du changement des conditions de cet accord ou des conditions connexes, vous consentez à ces conditions mises à jour. À moins que d'autres conditions les accompagnent, ces conditions sont également applicables aux mises à jour connexes, aux correctifs et aux applications Internet connexes ou aux applications mobiles.
16. **SURVIE.** Les obligations énoncées dans le préambule et les articles 2 à 16 inclusivement survivront à la résiliation de cet accord.

17. **VOUS AVEZ UNE QUESTION?**
SMART Technologies ULC
Attention: Legal Department
3636 Research Road N.W.
CALGARY, AB CANADA T2L 1Y1
+1.403.245.0333